

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**(14_POS_092) Postulat Stéphane Montangero et consorts – Culture indigène du tabac –
anticiper la mort programmée d'une activité économique sur le déclin et favoriser la
reconversion des cultivateurs**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie à Lausanne le vendredi 13 mars 2015 à la Salle de conférences n°300 du DECS à Lausanne. Sa minorité, composée de Mmes les députées Amélie Cherbuin et Josée Martin, rapportrice, ainsi que de M. le député Stéphane Montangero, vous invite à accepter la prise en considération de ce postulat.

2. RAPPEL DES POSITIONS

Les conséquences de la consommation du tabac sur la santé préoccupent le postulant car chaque année 9000 personnes meurent en Suisse de maladies liées à cette consommation. La production de tabac suisse, qui est réalisée à 80% dans la Broye vaudoise et fribourgeoise, est en déclin, subissant une diminution constante du nombre des planteurs et des surfaces de production. De 350 planteurs en 2000, leur nombre a passé sous la barre des 200 en 2014, pour une surface d'exploitation totale de 470 hectares. Les coûts de la main d'œuvre de cette agriculture très exigeante en main d'oeuvre sont la raison principale de cette diminution. Dans ce contexte difficile, et dans le but de poursuivre une politique de la santé cohérente de lutte contre le tabac, le postulant souhaite que l'Etat se penche sur des solutions de substitution des cultures permettant d'assurer l'avenir de ces exploitations dépendantes du tabac. Promouvoir de telles solutions est d'ailleurs ce que recommande la convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac.

Pour le Conseil d'Etat, la culture du tabac présente cependant de nombreux atouts. Grâce aux accords passés avec l'industrie, elle assure une rémunération supérieure à tout autre secteur agricole. En effet, l'industrie du tabac a accordé un subventionnement à bien plaisir de 5 ans, pour la période 2015 à 2019, s'élevant à CHF 5 millions. Même si cette culture exige un engagement important en termes de main d'œuvre, elle est une culture complémentaire hautement rémunératrice sur de petites surfaces. Elle représente donc un apport substantiel pour les exploitations de toute une région.

Si pour la majorité de la commission, la branche des producteurs de tabac est à même de trouver ses propres solutions et ne nécessite pas d'intervention directe de l'Etat, la minorité estime au contraire qu'il y a lieu d'anticiper et d'étudier différentes alternatives qui permettraient à ces exploitations de ne plus être dépendantes du tabac.

3. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

Pour les commissaires minoritaires, même si la majorité de la commission estime que la branche des planteurs de tabac se déclare satisfaite de la situation actuelle, la question de la santé publique est essentielle. Le fait que l'industrie du tabac soutienne activement la culture du tabac suisse ne rassure pas les commissaires de minorité sur la cohérence de cette pratique avec la politique de prévention de la santé. Raison pour laquelle, il sera utile de disposer d'informations sur les soutiens financiers publics aux cultivateurs, les différentes options de remplacement, les moyens nécessaires pour obtenir ces reconversions ainsi que le rôle que pourraient jouer l'Etat et la Confédération.

Enfin, les commissaires minoritaires rappellent qu'ils souhaitent ne forcer la main à personne. Mais le soutien financier essentiel que l'industrie du tabac apporte aujourd'hui aux producteurs suisses ne durera peut-être pas éternellement. Dès lors que l'intérêt qu'elle y trouve en terme d'image cessera d'exister, ce soutien disparaîtra. Il y a donc lieu, au minimum, d'anticiper ce possible état de fait, de poser les bonnes questions en temps opportun, et d'analyser sereinement leurs implications. Cela plutôt que de pratiquer la politique de l'autruche en attendant passivement de subir les conséquences des changements de stratégie commerciale des grands cigarettiers.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, tant pour marquer la volonté des autorités cantonales de mettre en oeuvre de manière cohérente sa politique de protection de la santé et de lutte contre les méfaits de la fumée, que par soucis de pouvoir assurer à moyen et long terme la viabilité de ces exploitations agricoles dépendantes de manière significative de la production de tabac, la minorité de la commission vous recommande d'accepter ce postulat et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Savigny, le 6 mai 2015

La rapportrice de minorité :
(Signé) Josée Martin